mesure du gouvernement il n'ait pas jugé à propos d'approuver les moyens de la mettre à exécution, et ne se soit pas rendu à mon invitation de faire sa proposition à la chambre d'une manière distincte et séparée au lieu d'en faire un amendement à l'adresse qu'il a lui même votée. (Ecoutez! écoutez!) Tout en exprimant le regret que me cause la conduite de mon hon. ami, je dois en même temps le féliciter de la solidité des arguments de son discours; car, eussions nous demandé, la chambre eut-elle demandé un argument en faveur de la mesure ministérielle mise devant la chambre qu'ils nous cût été difficile d'en trouver un plus éloquent et plus serré que celui qu'a adopté mon hon. ami dans son discours sur la confédération. Mon hon, ami est toujours éloquent et toujours convaincant, mais il s'est surpassé dans ce discours.

L'Hon. M. J. S. MACDONALD-Quel

compliment!

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-C'est peut-être un compliment, mais ce n'est pas une flatterie. Un compliment est l'expression d'une vérité agréable; une flatterie est l'expression d'un mensonge agréable. Si, par exemple, je disais que mon hon. ami de Cornwall a fait un discours plein de force et d'éloquence, je me rendrais coupable d'une flatterie (on rit); mais en disant en toute sincérité que l'hon député de Peel a fait un tel discours, je puis faire un compliment, mais non une flatterie. (Ecoutez! écoutez!) Cependant, ce qui m'a le plus étonné ç'a été de voir que mon hon, ami tout en déclarant qu'il n'était pas homme à faire de propositions inconstitutionnelles ou tendant à enfreindre les usages constitutionnels, mais ne voulant rien autre chose qu'un appel au peuple, s'oppose néanmoins à la motion devant la chambre; et je sais, qu'en effet, mon hon. ami n'est pas homme à commettre d'erreur fondamentale contre les institutions constitutionnelles et libres. Il savait bien, et cela fait honneur à sa réputation de juriste constitutionnel, que quoiqu'il eut à rédiger sa proposition à la hâte il devait en la présentant se mettre en garde contre les erreurs; aussi, a t il pris soin que l'appel au peuple proposé sur cette question fut un appel constitutionnel par la voie des élections. (Ecoutez! écoutez!) Mais, alors, pourquoi le député qui a secondé la proposition et qui a demandé à la chambre de la voter, a-t-il dit qu'il n'en croyait pas un mot? (Rires.) Sa première phrase ne veut rien dire autre

chose; en effet, il nous a dit qu'il voulait soumettre la question directement au peuple et la lui faire voter par oui ou non, et non de la manière proposée par l'hon. député de Peel, qui est—cependant la seule qui soit conforme à notre constitution.

M. M. C. CAMERON—Je ne suis pas du tout disposé à voir le sens de mes paroles torturé par mon hon. ami. J'ai dit que je ne considérais pas ce moyen comme le seul de s'assurer de l'opinion du peuple, ni que je croyais erroné de le faire voter par oui ou

non sur la question.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-II n'en est pas moins vrai que mon hon, ami de Peel demande que l'appel soit fait d'une manière constitutionnelle, et que l'hon. député d'Ontario Nord en préfère une autre. Comment mon hon, ami peut-il croire qu'on puisse faire voter de cette manière dans un pays dont la constitution est calquée sur celle de l'Agleterre? Par quel moyen admis et reconnu par notre constitution pourrions-nous prendre un tel vote? Il n'y en a pas, et pour le faire il nous faudrait fouler aux pieds les principes de la constitution anglaise. L'hon. monsieur sait qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. pourrions sans doute passer une loi déclarant que le peuple votera oui ou non sur la question, mais cette loi serait elle-même un changement dans notre constitution, et j'aimerais à voir un représentant de Sa Majesté en cette province disposé à sanctionner une mesure de cette espèce, une mesure qui serait le renversement des principes du gounement constitutionnel anglais! M. l'ORA-TEUR, nous sommes ici les représentants du peuple et non ses délégués, et en donnant notre concours à une telle loi nous nous dépouillerions de notre caractère de représentants et adopterions une ligne de conduite que désapprouverait mon hon, ami de Chateauguay, bien qu'il soit prêt à l'appuyer de son vote sur les instances des autres. hon, député connaît trop bien les principes de la constitution anglaise pour appuyer lui-même un tel procédé, mais il encourage les autres à le faire et à dire ce qu'il n'oscrait avancer lui-même. (Ecoutez ! écoutes.) Un appel direct au peuple sur une question de cette espèce peut bien être le moyen que prend un despote, un monarque absolu, pour faire sanctionner son usurpation par le peuple :--ce peut-être de cette manière qu'un despote soutenu de baïonnettes peut demander au peuple de voter